

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PYRENEES ATLANTIQUES**

**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023**

**OBJET : MISE A DISPOSITION DES SALLES ET DU MATERIEL COMMUNAUX**

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**PRÉSENTS :** BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

**EXCUSÉS :** ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - DELAGE Véronique

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** DIBON Odette

La Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les tarifs de location des salles communales, à savoir le rez-de-chaussée du château Salha, l'extension du mur à gauche ou son ensemble, ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016.

Afin de lutter contre certains déboires, elle propose de faire évoluer le contrat de location actuel et de le remplacer par une convention de location et un règlement intérieur plus développés, regroupant toutes les modalités contractuelles et les obligations des locataires.

Elle propose de ne pas faire évoluer les tarifs mais de mettre en place deux cautions, l'une garantissant l'entretien et la propreté, l'autre le bon ordre.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les conventions de location des salles communales, le règlement intérieur ainsi que les états des lieux annexés à la présente,

**DECIDE** la mise à disposition gratuite de ces locaux et du matériel communal pour les associations ayant leur siège sur la commune,

**APROUVE** la mise en place de deux cautions : une première de 400 € garantissant la propreté et l'entretien des salles et une seconde de 100 € garantissant le bon ordre durant le temps de la location,

**RAPPELE** les tarifs de location suivants :

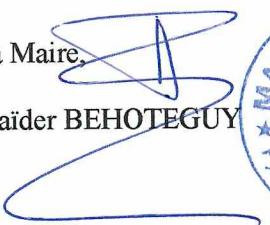
**SALLES COMMUNALES**

	<b>Particuliers inscrits au rôle d'une des contributions directes communales</b>	<b>Particuliers non inscrits au rôle d'une des contributions directes communales</b>	<b>Versement Arrhes</b>	<b>Nombre de jours loués</b>	<b>Jour en supplément</b>
<b>Ensemble Mur à Gauche</b>	200 €	600 €	100 €	3 jours	100 €
<b>Extension Mur à Gauche</b>	100 €	300 €	50 €	3 jours	50 €
<b>RDC Château Salha</b>	100 €	300 €	50 €	3 jours	50 €

**MATERIEL COMMUNAL**

	<b>Particuliers inscrits au rôle d'une des contributions directes communales</b>	<b>Particuliers non inscrits au rôle d'une des contributions directes communales</b>	<b>Versement Arrhes</b>	<b>Nombre de jours loués</b>	<b>Jour en supplément</b>
<b>Chambre froide</b>	30 €	100 €	30 €	3 jours	30 €
<b>Sono mur à gauche</b>	30 €	100 €	30 €	3 jours	30 €
<b>Tables</b>	2 € l'unité	Pas de prêt	/	3 jours	2 €
<b>Bancs</b>	1 € l'unité	Pas de prêt	/	3 jours	1 €
<b>Chaises</b>	1 € l'unité	Pas de prêt	/	3 jours	1 €

**AUTORISE** la Maire à signer les conventions et règlement intérieurs ci-joints avec chaque locataire.

La Maire,  
  
 Maïder BEHOTEGUY  
